

# FEDERATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD



## Stages



## de Formation



Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON.  
Tél. 04 78 39 49 08 - Courriel : [secretariat@ffmm.net](mailto:secretariat@ffmm.net)



## Présentation de la F.F.M.M.

La Fédération Française du Milieu Montagnard, fondée en 1978 sous l'appellation "Fédération Française de la Moyenne Montagne", est une fédération omnisports de montagne, multi-activités et de protection de l'environnement ayant un esprit de convivialité et de solidarité.

Elle a pour objet :

- Le développement des activités omnisports.
- L'enseignement et la pratique de l'éducation physique et sportive.
- La protection et l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement.
- Le développement des activités économiques et culturelles.

### La F.F.M.M. dans le mouvement sportif

Les activités sportives s'organisent, sous la tutelle de l'État, autour du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), en structures verticale et horizontale.

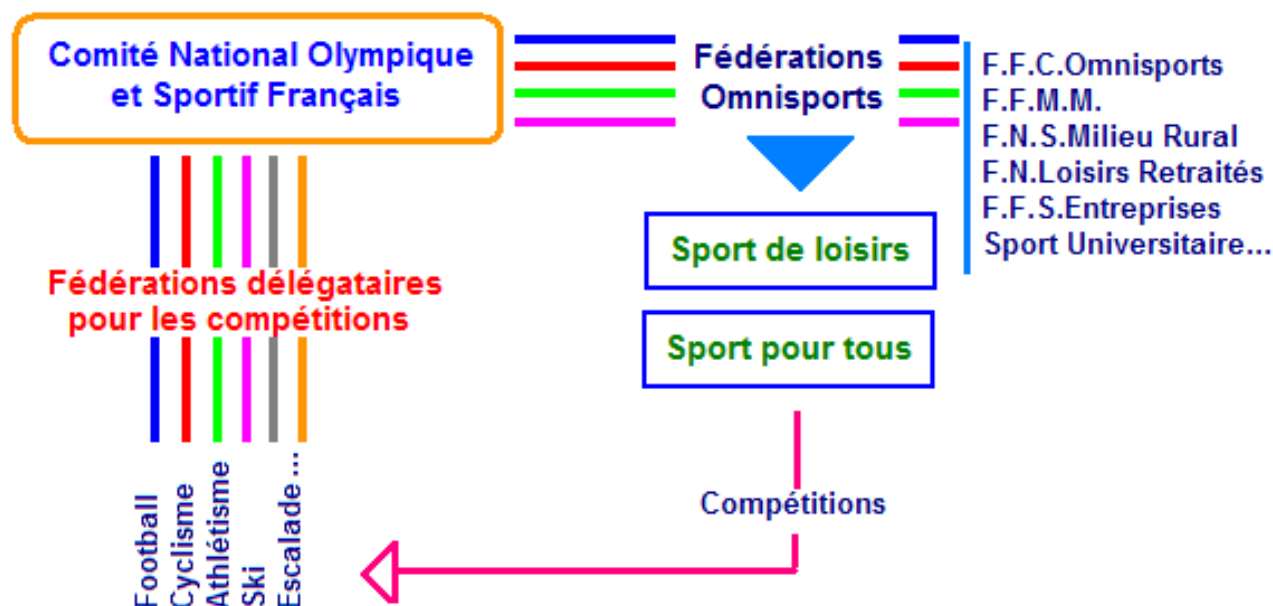
La structure verticale est constituée par les fédérations qui ont reçu délégation de l'État pour organiser les compétitions relatives aux sports qu'elles pratiquent. Pour chaque sport une seule fédération est délégataire.

La F.F.M.M. se rattache à la structure horizontale constituée par les associations et les fédérations omnisports.

L'activité omnisports comprend :

- Le sport de loisir pour lequel les activités physiques et sportives sont dépourvues d'esprit de compétition.
- Le sport pour tous qui favorise l'accès de la pratique sportive au plus grand nombre de pratiquants pour ensuite orienter ceux qui désirent pratiquer la compétition de manière plus intense vers les fédérations délégataires.

La F.F.M.M., affiliée à la Fédération Française des Clubs Omnisports (F.F.C.O.) est une association sportive agréée par référence à l'article L. 121-4 du Code du sport.



### Garantie des voyages et des séjours

La F.F.M.M. est immatriculée au répertoire des opérateurs de voyages et de séjours sous le N°IM069110026.

La garantie financière est apportée par GROUPAMA, 5 rue du Centre 93199 NOISY-LE-GRAND Cedex.

L'assurance responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de Covea Risk, 19-21 allée de l'Europe, 92110 Clichy.



La F.F.M.M. est membre de la Fédération Française des Clubs Omnisports.  
Elle est membre du Conseil Social du Mouvement Sportif (CoSMoS)





## Accompagnateur de Randonnée Pédestre

Depuis 1978, la démarche de la F.F.M.M. est d'apporter aux personnes animant des randonnées pédestres un ensemble de connaissances leur permettant d'encadrer des randonneurs en moyenne montagne, sur des itinéraires choisis, hors des sentiers battus, dans le respect de l'environnement et des règles élémentaires de sécurité.

Le brevet délivré par la fédération a pour objet principal de consacrer l'acquisition de ces connaissances tant théoriques que pratiques. S'adressant à l'encadrement bénévole, il n'est pas homologué pour l'animation rémunérée.

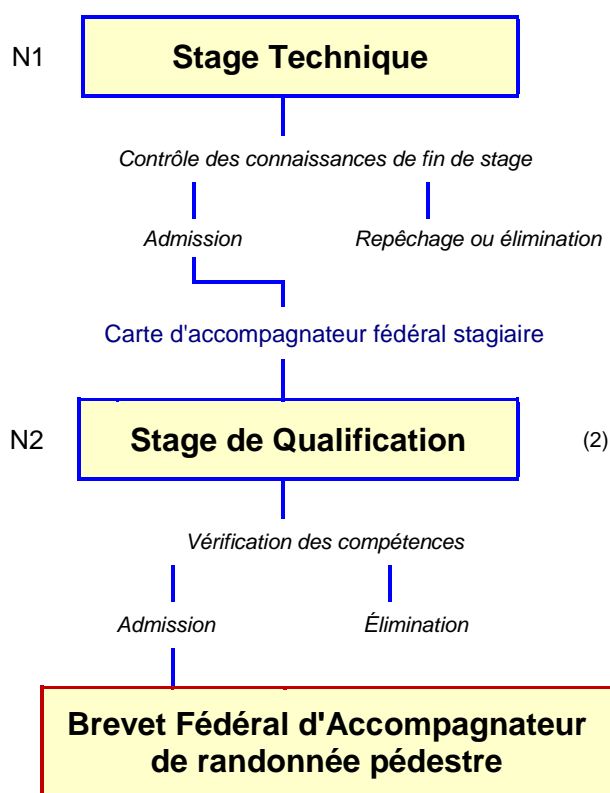
La formation comporte un stage technique suivi d'un stage de qualification à la fonction d'accompagnateur de randonnée pédestre. Chaque stage se déroule en internat, sur sept jours consécutifs (45 heures).

Les connaissances apportées par le stage technique peuvent être utiles aux randonneurs qui souhaitent :

- organiser et conduire des randonnées dans une association ;
- compléter leurs connaissances à titre personnel ;
- se préparer à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - *accompagnateur en moyenne montagne*<sup>(1)</sup>.



Photo Mireille SANTOS



(1) Pour le diplôme d'État, voir la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports. L'appellation "*Accompagnateur en moyenne montagne*" est un titre protégé réservé aux titulaires du diplôme d'État d'alpinisme.

(2) La participation au stage technique n'entraîne pas l'obligation de participer au stage de qualification.

L'âge minimum pour participer à un stage est de 17 ans au premier jour du stage. Pas de limite d'âge supérieure.

Se reporter aux conditions générales de participation à demander au siège ou sur le site de la fédération : [www.ffmm.net](http://www.ffmm.net).



## Stage Technique pour la fonction d'accompagnateur de randonnée pédestre

### Descriptif de la formation

#### Objectif du stage :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour préparer et conduire des randonnées pédestres en moyenne montagne, sur des itinéraires de son choix, sur sentiers et hors des sentiers battus, en respectant l'environnement et les règles élémentaires de sécurité propres au milieu montagnard.
- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour se préparer à l'examen probatoire du diplôme d'État d'accompagnateur en moyenne montagne.

#### Personnes concernées :

Ce stage s'adresse :

- Aux animateurs d'associations ou de collectivités qui organisent et conduisent des randonnées pédestres en milieu rural et/ou montagnard.
- Aux candidats à l'examen probatoire du diplôme d'État d'accompagnateur en moyenne montagne.
- Aux personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles.
- Aucune connaissance particulière n'est requise.
- L'adhésion préalable à une association n'est pas obligatoire.

L'âge minimum pour participer à un stage technique est de 17 ans au premier jour du stage (pas de limite d'âge supérieure).

#### Déroulement du stage :

- Durée 45 heures sur 6.5 journées. Stage uniquement en internat.
- Ce stage ne comporte pas d'escalade.
- Les cours théoriques sont suivis d'une mise en pratique sur le terrain.
- Effectif maximum : 14 participants

**Niveau physique :** Les randonnées et les exercices effectués au cours du stage technique ne comportent pas d'esprit de compétition mais nécessitent une bonne condition physique adaptée à la moyenne montagne (Niveau bon marcheur)



Photo Mireille SANTOS



#### Contenu résumé du stage :

##### Savoir s'orienter et utiliser une carte :

- La carte et la boussole, en salle et sur le terrain.
- Savoir choisir son itinéraire hors des sentiers battus.
- Pratique de l'orientation sur le terrain (carte, boussole, GPS).

##### Préparation de randonnée :

- Règles de préparation d'une randonnée.
- La conduite d'un groupe.
- Les arrêts. Le bivouac.
- Les équipements du randonneur.

##### Sécurité en montagne :

- Notions d'alimentation du randonneur.
- Les troubles liés au milieu.
- Le secours en montagne.
- Conduite à tenir en cas d'accident et en cas d'égarement.
- Sécurisation d'un passage difficile : pose d'une main courante.

##### Réglementation, responsabilité et assurance :

- La réglementation du sport et des activités en montagne.
- Responsabilité et assurances.
- Rôle de l'accompagnateur fédéral de randonnées.

##### Environnement ; vie dans le milieu :

- Connaissance du milieu montagnard.
- Notions de météorologie ; L'orage ; Le climat.





**Documentation :** Au début du stage chaque participant reçoit la carte IGN utilisée pour les cours et les exercices sur le terrain et un classeur de documentation pédagogique qu'il conservera après le stage.

### **Équipement minimum :**

Équipement minimum habituel pour une randonnée d'un jour :

- Sac à dos (30 à 40 litres maximum).
  - Vêtement chaud (pull-over), chapeau, gourde, coupe-vent,
  - Chaussures de marche à tiges montantes et semelles crantées antidérapantes.
  - Boussole en degrés avec plaquette transparente et graduations en centimètres (type Silva Expedition).
  - Trousse individuelle de premiers soins.
  - Calculette (modèle de base), loupe (diamètre 75 mm conseillé), règle plate 40 cm minimum, crayon à papier, gomme, compas.
  - Une couverture de survie, lampe frontale et un sifflet.
- 
- Facultatif : altimètre, jumelles, appareil photo, GPS...
  - Linges et nécessaire de toilette.
  - Draps fournis ou à apporter (cf. fiche du centre d'accueil).



**Important :** Le port de chaussures de marche à tiges montantes et semelles crantées antidérapantes est obligatoire lors des exercices pratiques sur le terrain.

L'utilisation d'un ordinateur n'est pas admise pendant les cours et les exercices du stage technique.

**Formateurs :** Le stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

### **Évaluation du stage :**

- Les aptitudes sont évaluées pendant toute la durée du stage. Elles concernent l'aisance sur le terrain, la vie dans le groupe, la sécurité (comportement et équipements) et un exercice d'orientation en terrain varié.
- Les connaissances sont évaluées en fin de stage par un questionnaire portant sur l'ensemble des cours dispensés contenus dans le classeur de documentation remis au début du stage, et la réalisation d'un profil d'itinéraire.

### **Validation du stage :**

- Attestation de stage avec mention "résultats satisfaisants/résultats insuffisants".
- Certificat d'accompagnateur fédéral stagiaire après réussite au contrôle des connaissances et des aptitudes, valable 3 ans.
- Inscription sur le livret de formation remis au stagiaire.

### **Inscription au stage Technique :**

Le dossier pour s'inscrire à un stage technique qui doit être adressé au siège de la F.F.M.M. comprend :

- Une demande d'inscription complétée.
- Une photo d'identité récente, au format 3,5 x 4.5 cm, prise de face sur fond clair.
- Un acompte de 30 % du prix du stage (chèque, Chèques Vacances, Carte Bleue, Visa, Mastercard, espèces). Les E-Chèques Vacances ne sont pas admis.

Sous certaines conditions les stagiaires peuvent être accompagnés par leur conjoint(e). Cf. page 8.





## Stage de Qualification à la fonction d'accompagnateur de randonnée pédestre

### Descriptif de la formation

#### Objectifs du stage :

- Compléter et mettre en pratique les connaissances acquises au cours du stage technique pour préparer, animer et conduire en sécurité des randonnées pédestres en milieu montagnard.
- Obtenir le brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée pédestre.
- Acquérir le socle des connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour se préparer à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne.

**Pré requis :** Avoir participé à un stage technique depuis plus de 10 mois.

#### Personnes concernées :

- Animateurs d'associations ou de collectivités qui organisent et conduisent des randonnées pédestres en milieu rural et/ou montagnard.
- Candidats à l'examen probatoire du diplôme d'État d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne.
- Personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances personnelles.

#### Durée et déroulement du stage :

- La durée du stage est de 45 heures sur 6,5 jours. Il est organisé exclusivement en internat.
- Ce stage organisé en moyenne montagne ne comporte pas d'escalade.
- Les cours et préparations théoriques sont suivis d'une mise en pratique sur le terrain.

**Niveau physique :** Les randonnées et les exercices effectués au cours du stage ne comportent pas d'esprit de compétition mais nécessitent une bonne condition physique adaptée à la moyenne montagne (Niveau bon marcheur).

#### Contenu résumé du stage :

##### Mise à niveau des connaissances :

- Cartographie, orientation, sécurité, réglementation, etc.

##### Animation :

- Communication.
- Gestion des activités du groupe.
- Préparation et présentation d'un exposé.

##### Mise en pratique :

- Préparation et reconnaissance d'une randonnée.
- Mise en situation d'encadrement et d'initiation.
- Préparation d'un exercice d'orientation en terrain varié.

##### Environnement montagnard :

- Découverte du patrimoine montagnard du lieu de stage.
- Préservation de l'environnement.
- La pluriactivité en montagne. Activités traditionnelles.

##### Équipement minimum :

- Équipement du stage technique (cf. page 5),  
+ 1 corde de 30 mètres (diamètre 8 mm).  
+ 3 mousquetons (ouverture rapide et sécurité à vis).  
+ 2 sangles : longueur 3 mètres, cousues d'origine ou ouvertes. Largeur de 3 ou 4 cm.

Les participants au stage de qualification peuvent utiliser leur ordinateur.

**Formateurs :** Le stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

#### Évaluation du stage :

- Les aptitudes, les connaissances et le comportement du stagiaire sont évalués pendant toute la durée du stage.
- Les aptitudes concernent l'aisance sur le terrain, la vie dans le groupe, la sécurité (comportement et équipements) et la réalisation d'un exercice d'orientation en terrain varié.

#### Validation du stage :

- Attestation de qualification à la fonction d'accompagnateur fédéral après avoir satisfait aux critères d'évaluation.
- Carte d'accompagnateur fédéral délivrée après justification d'une formation en secourisme (AFPS, PSC1, SST).

**Inscription au stage :** Adresser au siège de la fédération :

- Une demande d'inscription complétée avec un acompte de 30 % du prix du stage.
- Une photocopie de l'attestation de formation en secourisme (AFPS, Secouriste du Travail, PSC1, etc.).  
Ce document qui conditionne la délivrance du brevet fédéral peut exceptionnellement être remis après le stage.





Moyenne montagne enneigée :

## Stage d'animateur raquettes à neige

Descriptif de la formation



**Objectifs du stage :** Compléter ses connaissances en matière de sécurité pour la conduite de randonnées hivernales avec raquettes à neige.

### Personnes concernées :

- Animateurs de randonnées membres des associations affiliées ou non à la Fédération.
- Participants qui souhaitent approfondir leurs connaissances à titre personnel.
- Age minimum 17 ans au premier jour du stage. Pas de limite d'âge supérieure.

**Pré requis :** Bonne pratique en orientation et en cartographie (utilisation de la carte et de la boussole).

**Durée et déroulement du stage :** Durée 21 heures sur 3 jours. Ce stage ne comporte pas d'escalade. Ce stage est animé par deux formateurs fédéraux confirmés.

**Niveau physique :** Condition physique adaptée à la montagne pour un niveau soutenu.

### Contenu résumé du stage :

#### Théorie en salle :

- Notions de nivologie.
- Transposition aux conditions hivernales de la préparation d'un parcours raquettes, profil, etc.
- Problèmes liés au froid.
- Profil d'une sortie raquettes de la journée.

L'utilisation d'un ordinateur n'est pas admise pendant les cours et les exercices.

#### Pratique sur le terrain :

- Nivologie sur le terrain : manteau neigeux, caractéristiques d'une couche, strates, etc.
- Petite randonnée raquettes pour mise en pratique : comment définir un site avalancheux, etc.
- Utilisation des instruments de secours, recherche avec DVA, savoir utiliser une sonde, pelle.
- Sortie de la journée : Reconnaissance des zones dangereuses, orientation, méthodes de secours, etc.

Les soirées sont consacrées à des projections vidéo ou à des compléments de formation à la demande.

### Équipement minimum :

Équipement minimum pour une randonnée raquettes d'un jour :

- Raquettes à neige et bâtons de marche.
- Sac à dos, gourde, vêtements chauds adaptés aux conditions hivernales, vêtements de rechange.
- Détecteur de Victime d'Avalanche obligatoire (prévoir de louer un DVA près de chez vous).
- Pelle à neige et sonde obligatoires.
- Boussole en degrés avec plaquette transparente et graduations en centimètres (type Silva Expedition).
- Loupe (diamètre 75 mm), règle plate 30 cm, crayon à papier, gomme.
- Facultatif : altimètre, GPS, appareil photo, jumelles...
- Linges et nécessaire de toilette.
- Trousse individuelle de premiers soins avec couverture de survie. Protection solaire : bonnet, crème, lunettes.
- Draps fournis ou à apporter (cf. fiche du centre d'accueil).

### Validation du stage :

- Attestation de stage.
- Mention sur le livret de formation du stagiaire (ou qui lui sera remis).
- Carte d'animateur raquettes pour les titulaires du brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée pédestre.

### Inscription :

Adresser au siège de la fédération :

- Un formulaire de demande d'inscription avec un acompte de 30 % du prix du stage.
- Une photo d'identité récente, au format 3,5 x 4.5 cm, prise de face sur fond clair.

Informations données sous réserve de toute modification en fonction de la météo ou des besoins de l'organisation.  
Consulter les conditions générales d'organisation et de participation.



La F.F.M.M. est certifiée e-AFAQ Formation professionnelle



## Informations pratiques

**L'ambiance :**

Les stages organisés par la fédération privilégient la convivialité. Les cours alternent la théorie et la mise en pratique sur le terrain.

**Documentation :**

Au début du stage technique ou du stage d'animateur raquettes vous recevrez une documentation que vous conserverez. Elle porte sur tous les thèmes abordés pendant le stage.

**Alimentation :**

En le faisant savoir dès votre inscription au stage, le centre d'accueil s'efforcera de vous satisfaire si vous avez un régime alimentaire particulier. Sur place il sera trop tard !

**Les formateurs :**

Chaque stage est animé par une équipe de formateurs fédéraux confirmés, qui sont à votre disposition à tout moment pour faciliter votre séjour en remédiant dans les meilleurs délais aux problèmes que vous rencontreriez, et en soirée pour une mise à niveau qui vous serait utile.

**Emploi du temps :**

L'emploi du temps du stage vous sera remis à l'ouverture du stage. Les soirées sont consacrées aux mises à niveau, à des exercices ou au temps personnel. L'internat obligatoire n'exclut pas la possibilité de disposer librement des soirées au cours desquelles des exercices ne sont pas programmés.

**L'hébergement :**

Les stagiaires se répartissent librement par niveau de stage et par sexe en chambre de deux à quatre lits ou petit dortoir suivant les centres. Dans la mesure du possible les couples sont logés dans une même chambre.

**Arrivée la veille :**

Si vous devez arriver la veille du stage et que vous ne l'avez pas indiqué sur votre bulletin d'inscription, veuillez en informer le secrétariat de la fédération plus de quinze jours avant la date du stage. Le montant des frais supplémentaires est indiqué sur le calendrier des stages.

**Arrivée en train :**

Si l'arrivée la veille est possible, prévenir le secrétariat plus d'une semaine à l'avance pour qu'un formateur vienne vous chercher en gare ou à l'arrêt de car le plus proche.

**Covoiturage :**

Deux semaines avant le début du stage, une liste de covoiturage est adressée aux participants qui l'ont souhaité sur leur demande d'inscription.

**Conjoint :**

Selon les places disponibles dans le centre d'hébergement votre conjoint(e) peut vous accompagner sans participer aux cours théoriques et pratiques, à l'exception d'une randonnée d'une journée prévue au programme, et sous réserve d'une condition physique et d'un équipement adaptés à la randonnée en moyenne montagne. Le coût du séjour du conjoint comprend l'hébergement, les repas et une cotisation fédérale.

**Camping-cars :**

Le stationnement des camping-cars n'est pas toujours possible dans l'enceinte des centres

**Animaux :**

Nos amies les bêtes n'étant pas admises dans les stages, veuillez à les faire garder par une personne de confiance.

**Paiement :**

L'acompte et le solde du stage peuvent être payés par chèque, carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Mastercard), Chèques Vacances (voir conditions page 9), espèces.

**+ d'informations :**

Ne vous adressez pas au centre d'hébergement car il ne gère pas les stages de la Fédération, mais appelez le secrétariat (lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 + jeudi de 13h30 à 15h45 sauf périodes de congés scolaires et jours fériés), ou mieux, adressez un courriel à : [secretariat@ffmm.net](mailto:secretariat@ffmm.net).

**Retrouvez toutes les informations utiles sur le site [www.ffmm.net](http://www.ffmm.net)**

Lire la notice d'information et les conditions générales de participation du stage concerné.





## Aides éventuelles à la formation

### Congé Individuel :

Le congé individuel de formation (CIF) a pour objet de permettre à tout salarié, au cours de sa vie professionnelle, de suivre à son initiative et à titre individuel, des actions de formation ayant l'un des objectifs suivants :

- 1° Adaptation et développement des compétences des salariés.
- 2° Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances : accès à la culture, maintien ou perfectionnement de la qualification et du niveau culture, ainsi qu'assumer des responsabilités accrues dans la vie associative (L. 6313-7).
- 3° Permettre aux bénévoles du mouvement associatif d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions (L. 6313-13).

- La prise en charge de la formation peut être totale ou partielle. Sur demande à l'organisme CIF, les frais annexes (hébergement, repas, déplacements) peuvent être remboursés. **Un devis doit être demandé au secrétariat de la fédération.**

### C.P.F. :

Bien qu'ils permettent de se préparer à l'examen probatoire du diplôme d'Etat d'alpinisme (Accompagnateur en Moyenne Montagne), les stages de la F.F.M.M. ne sont pas éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) car ces formations courtes ne sont pas "qualifiantes". C'est-à-dire qu'elles n'aboutissent pas directement au diplôme d'Etat. Un seul organisme est habilité pour organiser cette formation longue (plus de 300 heures) qui est éligible.

Si vous n'avez pas la possibilité de vous former sur une période longue, vous pouvez sous condition d'avoir des droits, vous orienter vers le Congé Individuel de Formation (CIF).

### Entreprise :

Dans le cadre du plan de formation de l'entreprise, la fédération établit une convention avec l'employeur. En cas de prise en charge partielle la différence entre le prix du stage et le montant pris en charge reste à la charge du stagiaire.

### Chèques vacances :

Votre stage peut être payé en tout ou partie avec des Chèques Vacances. Il n'est pas rendu de monnaie. En cas de désistement la somme versée en Chèques Vacances donne lieu à un avoir valable 12 mois sur le prix d'un stage de la fédération.

Les E-Chèques Vacances ne sont pas admis.

### Clubs adhérents :

Les animateurs des associations affiliées à la fédération bénéficient d'un tarif préférentiel sur le prix de la formation.

### Étudiants :

Les étudiants peuvent bénéficier d'une réduction sur le prix de la formation par une aide du Fonds social fédéral. Consulter le secrétariat ou le site [www.ffmm.net](http://www.ffmm.net).

### Inscrits Pôle Emploi

Les demandeurs d'emploi dont la formation n'est pas prise en charge par Pôle Emploi peuvent bénéficier d'une aide du Fonds social fédéral sous forme d'une réduction sur le prix de la formation. Consulter le secrétariat ou le site [www.ffmm.net](http://www.ffmm.net).

### Bénévoles :

Une réduction d'impôt sur le revenu peut être accordée à l'animateur bénévole qui engage des frais pour l'association pour laquelle il se forme, si cette association est d'intérêt général et dans la mesure où il renonce à leur remboursement.

### Autres cas :

Pour les prises en charges personnalisées qui pourraient exceptionnellement être accordées pour des projets professionnels spécifiques (Région, Pôle Emploi, etc.), se renseigner auprès des organismes concernés.

### Covoiturage :

Le covoiturage participe à la préservation de l'environnement et permet de réduire les frais de déplacement. Si vous avez accepté que vos coordonnées soient communiquées aux autres participants, une liste de covoiturage leur sera adressée quinze jours avant le stage.

### Réductions SNCF :

Billet congé annuel : réduction de 25 % du tarif 2<sup>ème</sup> classe (50 % si vous payez au moins la moitié du billet avec des Chèques Vacances). Le billet "congé annuel", au titre de :

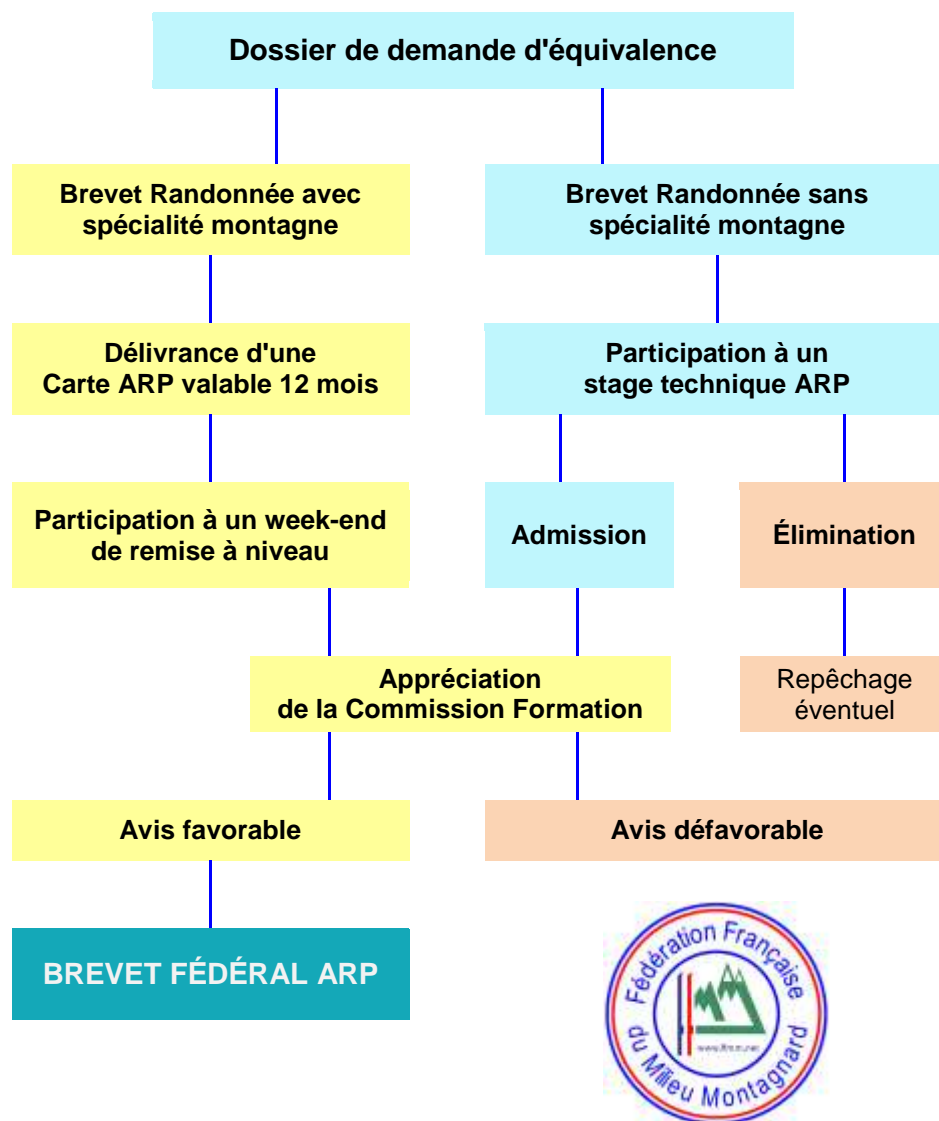
- Salarié en activité ou salarié en cessation anticipée d'activité.
- Stagiaire de la formation professionnelle (formulaire à faire remplir par le secrétariat).

Vous avez 60 ans ou plus : Sans être titulaire de la Carte Senior, un billet "découverte senior" vous permet de bénéficier d'une réduction sur les trajets commencés en période bleue.

Voir en gare les conditions de prix, d'horaires et de trains.

## Délivrance du brevet fédéral d'accompagnateur de randonnée pédestre par équivalence

Cette possibilité est offerte aux animateurs des associations membres de la F.F.M.M. et titulaires d'un brevet délivré par une autre fédération pour l'encadrement de randonnées.



Pour demander le brevet fédéral par équivalence le dossier comprend :

- Un formulaire de demande de délivrance du brevet fédéral par équivalence (à demander au secrétariat).
- Une copie du brevet d'animateur de randonnée délivré par une autre fédération et ses annexes.
- Une photo d'identité récente, au format 3,5 x 4.5 cm, prise de face sur fond clair.
- Une copie du titre attestant de la formation en secourisme de l'animateur.
- Une copie de la Carte Montagne - assurance <sup>(1)</sup> de la saison en cours.

(1) Carte Montagne est une marque déposée par la Fédération Française du Milieu Montagnard.



## La vie institutionnelle de la F.F.M.M.



L'assemblée générale annuelle définit les orientations de la Fédération.



Le comité directeur est composé de 24 administrateurs bénévoles.



Remise de la médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports au délégué Languedoc-Roussillon



Remise de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports à deux administrateurs fédéraux.



Remise de la médaille de la fédération au PGHM de l'Isère à l'occasion de son 50<sup>ème</sup> anniversaire.



Remise de la médaille de la fédération à trois administrateurs honoraires.



Remise de la médaille du travail à Mlle Pabiau, secrétaire administrative



Formation des formateurs fédéraux



Les participants aux stages de la FFMM bénéficient des garanties de l'assurance Carte Montagne

## Carte Montagne

adhésion - assurance

### Activités garanties

à titre individuel ou collectif :

- Ski alpin, ski de fond
- Ski de randonnée (peaux de phoque)
- Randonnée à ski de fond
- Raquettes à neige
- Randonnée pédestre
- Camping ; bivouac
- Cyclotourisme ; V.T.T.
- Escalade, spéléologie  
avec encadrement compétent..



www.ffmm.net

Les activités ci-dessus sont étendues, dans le cadre d'un club affilié à la FFMM, au patinage sur glace, natation, tennis, tennis de table, canoë-kayak, gymnastique, golf, activités culturelles et festives.

La Carte Montagne est valable dans le monde entier si le pays n'est pas en guerre ou en état d'instabilité politique notoire.

Garanties valables entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 septembre suivant

## Garanties

**Responsabilité civile \*** : (Dommages causés aux tiers)

- dont :
- dommages corporels.
  - dommages matériels avec franchises.
  - dommages à l'environnement.

**Recours et défense pénale \***

**Frais recherche & secours \*\***

**Rapatriement médical \*\***

**Individuelle accident \*\*\* :**

- **Premier transport à l'hôpital** (frais réels restants)

- **Capital santé**

- + Prothèses dentaires restant à charge.
- + Bris de lunettes ou de lentilles (forfait)

- **Décès - Invalidité**

Voir notice "conditions générales" remise avec la Carte Montagne

Possibilité d'adhésion prévoyance complémentaire facultative SPORTMUT\*\*\* pour indemnités journalières, capital décès, invalidité.

Consulter votre club ou la FFMM

Garanties : \* Allianz IART. \*\* Mutuaide Assistance \*\*\* Mutuelle des Sportifs

Carte Montagne est une marque déposée propriété de la  
**FÉDÉRATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD**  
Siège : 18 rue Saint Polycarpe 69001 LYON

Document non contractuel. Consulter les contrats originaux au siège.

## Après votre stage...



Adhérez à l'U.F.A.M.  
pour rester en contact avec la  
FFMM,  
souscrire l'assurance Carte  
Montagne,  
bénéficier de la garantie  
protection juridique en cas  
d'accident,  
et de réductions sur les stages

UFAM 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON. Tél. 04 78 39 49 08

## Code du tourisme est applicable aux associations...



### En adhérant à la F.F.M.M.

La commission tourisme de la fédération peut aider votre association pour son immatriculation nécessaire aux voyages et séjours qu'elle organise ou auxquels elle apporte son concours dans le cadre de ses activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Pour toute information écrire à : [secretariat@ffmm.net](mailto:secretariat@ffmm.net)